

TROPHÉE D'AUTOMNE DE BMX

RÈGLEMENT 2016

Art. 1.	Le trophée de BMX, dont la dénomination officielle est Trophée d'Automne, sera mis en place durant la saison 2016/2017. Les catégories ont pour référence l'année 2017.	
Art. 2.	Le Trophée d'Automne sera ouvert à tous les licenciés FFC (licence accueil et à la journée acceptée)	
Art. 3.	Les catégories courues seront :	Année de naissance
	Prélicenciés Garçons et Filles	2011 et après
	Poussin 1	2010
	Poussin 2	2009
	Poussin Filles	2009/ 2010
	Pupille Novices*	2007/2008
	Pupille	2007/2008
	Pupille Fille	2007/2008
	Benjamin Novice*	2005/2006
	Benjamin	2005/2006
	Benjamin Fille	2005/2006
	Minime Novice*	2003/2004
	Minime	2003/2004
	Minime Fille	2003/2004
	Cadet	2001/2002
	Senior	2000 et avant (+ Elite Dame lorsqu'il n'y a pas d'Open)
	Dame 15 ans et +	2002 et avant
	Master	Pilotes Elites, Juniors Nationaux, Hommes 17 ans et + classés en National + ouvert sur demande aux pilotes Senior (17 ans et +)
	Cruiser 17/29 ans	2000/1988
	Cruiser 30/39 ans	1987/1978
	Cruiser Vétéran	1977 et avant
NB	* Attention seul seront affectés dans cette catégorie les pilotes figurants sur les fichiers établis par les CRBMX d'appartenance du ou des pilotes concernés pour la saison 2016. En l'absence de liste Novice dans son comité, transmise à l'organisateur, les pilotes des comités extérieurs seront automatiquement mis en catégorie Compétition.	
Art. 4.	Conformément à la réglementation, s'il y a moins de 4 pilotes dans une classe d'âge, ceux-ci courront dans la classe d'âge immédiatement supérieure avec un classement séparé. Sauf pour les classes d'âges filles référencées dans l'article 5.	
Art. 5.	Si moins de 9 inscrites, les filles courront, suivant les dispositions suivantes : <u>Les Poussines :</u> Avec les garçons de leurs classes d'âges <u>Les Pupilles, Benjamines et Minimes :</u> Celles classées* en catégorie compétitions avec les garçons compétitions de leurs classes d'âges, pour toutes les autres sauf demandes particulières, elles courront avec les pilotes Novices de leurs classes d'âges (voir liste établie par la CRBMX Provence) Pour établir un classement final pour ces classes d'âges, une finale sera organisée sur chaque épreuve. Attention : comme pour toutes les autres catégories (voir Art.9) seules les pilotes classées sur au moins 3 épreuves seront classées.	

Art. 6.	Les pilotes féminines classées nationalement dans la catégorie élites Dames courent avec la classe Senior Homme. Cette possibilité étant laissée aux pilotes filles de 17 ans et +, uniquement sur demande écrite faite lors de l'inscription.		
Art. 7.	Les droits d'engagement sur chaque épreuve seront de 9,00 € par catégorie 20" ou 24" et de 15,00 € pour deux catégories 20 et 24".		
Art. 8.	Le classement général des pilotes sera établi en additionnant les points acquis lors de chaque épreuve (pas de joker) pour chacune des catégories en compétition, selon le barème en vigueur des points du règlement F.F.C 2016.		
Art. 9.	Pour être classé au classement général, il faudra avoir participé à au moins trois épreuves.		
Art. 10.	Sera déclaré vainqueur le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points. En cas d'égalité, sera désigné vainqueur le coureur ayant obtenu la meilleure place à la dernière épreuve.		
Art. 11.	Les prix, remis lors de la dernière épreuve, seront attribués selon le barème suivant * :		
	Prélenciés Garçons et Filles	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin 1	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin 2	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Poussin Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Pupille	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Pupille Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Pupille Novice	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Benjamin	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Benjamin Fille	Trophée aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Benjamin Novice	Trophée aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Minime	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Minime Fille	Lots aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Cadet	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Dame 15ans et +	Lots aux 8 premières	Si plus de 8 classées*
	Senior	Lots aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser 17/29 ans	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser 30/39 ans	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	Cruiser Vétéran	Lots en nature aux 8 premiers	Si plus de 8 classés*
	* Uniquement si plus de 8classés, dans le cas contraire un pourcentage suivant le tableau ci dessous sera retenu <i>8 classés = 6iers récompensés</i> <i>7 classés = 5iers récompensés</i> <i>6 Classés = 4iers récompensés</i> <i>5 ou 4 Classés = 3iers récompensés</i>		
	Master	Pas de classement final, Prix au 3iers sur chaque épreuve Le montant en étant calculé sur la reversion intégrale de la part des organisateurs (club et BMX Organisation) sur chaque inscription de la compétition	
Art. 12.	Le Trophée d'Automne 2016 de BMX sera disputé sur 6 épreuves selon le calendrier suivant :		
	25 Septembre 2016	Entrechaux (84)	
	02 Octobre 2016	Greoux Les Bains (04)	
	09 Octobre 2016	Les Pennes Mirabeau (13)	
	23 Octobre 2016	Sarriens (84)	
	30 Octobre 2016	Sainte Maxime (83)	
	01 Novembre 2016	Vitrolles (13)	
Art. 13.	Le timing sera commun aux 6 épreuves.		
Art. 14.	Tout litige non répertorié dans le présent règlement sera réglé conformément à la réglementation FFC en vigueur.		